



Centre public d'action sociale BASTOGNE

Rue des Récollets n° 12 – 6600 BASTOGNE

Service Famille et Enfance ☎ 061/240.977. 📞 0497/91.05.45. 📧 enfance@bastogne.be

S passe temps



Projet d'accueil – 2022/2025

S'Passe-Temps

Accueil extrascolaire centralisé de Bastogne

Sommaire

Introduction	3
Projet pédagogique	4
1. Le type d'accueil	4
2. Les principes assurant la qualité d'accueil	4
3. L'organisation d'activités	5
4. Le milieu d'accueil – infrastructure	6
5. L'encadrement et organisation	6
Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)	8
1. Organigramme de l'accueil	8
2. Horaire et fonctionnement	8
3. Public visé	9
4. Modalité d'inscription	9
5. Retour des enfants	10
6. Participation financière	10
7. Santé et mesure de prévention	11
8. Assurance et responsabilité	11
9. Collation	11
10. La prise de photos	11
11. Discipline des enfants	11
Annexe	12
1. Règles de vie commune S'Passe Temps	12

Introduction

Notre accueil extrascolaire fait partie du grand secteur de l'Accueil Temps Libre (A.T.L.) qui se définit comme étant un temps d'accueil pour tous les enfants âgés de 2,5 ans à 12 ans. Toutes activités organisées avant et après l'école, le mercredi après-midi, le week-end et lors des congés scolaires fait partie de ce secteur.

L'Accueil Temps Libre regroupe des activités autonomes encadrées mais aussi des animations éducatives, culturelles et sportives. (Définition du Décret A.T.L. du 3 juillet 2003, modifié le 26 mars 2009).

Le secteur de l'A.T.L. regroupe notamment :

- les accueils au sein des écoles,
- les accueils externes aux écoles destinés à tous les élèves (centralisé)
- les différents stages durant les vacances scolaires,
- les plaines de vacances,
- les activités des mouvements de jeunesse durant les week-ends,
- les activités proposées par le Centre Culturel,
- les activités de la Bibliothèque-Ludothèque de notre ville,
- les activités sportives du Centre Sportif,
- les stages et activités proposées par des organisateurs indépendants et privés (artistiques, sportives, culturelles).

Notre objectif est d'offrir un accueil de qualité aux enfants et permettre à chaque parent qui nous les confie de concilier sa vie familiale avec ses autres obligations.

Ce projet d'accueil présente les lignes directrices de notre qualité d'accueil, quelques-unes des actions concrètes mises en place ainsi que le Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.).

Projet pédagogique

1. Le type d'accueil

L'accueil extrascolaire est reconnu et subsidié par l'O.N.E. dans le cadre du Décret Accueil Temps Libre du 3 juillet 2003, modifié le 26 mars 2009.

L'accueil extrascolaire centralisé est ouvert à tous les enfants scolarisés dans un établissement scolaire, tout réseau confondu, dans ou hors de la commune de Bastogne dès l'âge de 2,5 ans à 12 ans voire plus selon la demande. Il vise à encadrer les enfants dans une perspective éducative mais aussi ludique.

Un accueil c'est :

- un temps d'activités autonomes encadrées et adaptées aux rythmes de chaque enfant. L'accueil est composé d'activités éducatives, culturelles et sportives ;
- offrir un espace d'accueil permettant aux parents, dans l'impossibilité de garder leur(s) enfant(s) pour diverses raisons, de le(s) confier en toute sécurité dans un endroit serein ;
- un espace de jeux pour les enfants proposant des activités diversifiées ;
- un endroit avec du personnel compétent ;
- un espace d'épanouissement pour l'enfant tout en permettant une facilitation de l'organisation de la vie familiale et sa consolidation au travers d'un accueil de QUALITE ;
- un temps transitoire où l'enfant peut notamment souffler après une journée d'école, jouer, découvrir, s'éveiller, accomplir ses travaux scolaires en autonomie et dans un endroit calme, ...

2. Les principes assurant la qualité d'accueil

Afin de garantir la qualité de l'accueil, l'ensemble de l'équipe d'animation, de la coordination et du pouvoir organisateur souhaite respecter les objectifs et les valeurs suivants :

- **Proposer un climat de confiance entre l'accueillant(e), l'enfant et les parents**

L'accueil extrascolaire est un temps de transition entre l'école et la maison. Certains enfants arrivent très tôt et repartent très tard même à leur plus jeune âge. L'accueil se veut être une bulle dans laquelle l'enfant se sent bien et peut trouver ses marques. L'attitude de l'accueillant, sa bienveillance et son discernement sont importants pour que l'enfant lui fasse confiance et prenne plaisir à le retrouver après une longue journée d'école.

Pour ce faire, l'accueillant veillera à proposer à l'enfant des activités lui permettant de répondre à ses besoins du moment (ex. : besoin d'un moment de réconfort, d'écoute ou besoin d'un espace de défolement « contrôlé » à la sortie des classes). L'accueillant proposera aux enfants de se dépenser au grand air ou dans la verrière si les conditions climatiques le nécessitent. Il lui apportera une écoute personnalisée et une attention particulière.

L'accueil extrascolaire est un service proposé aux parents qui en expriment le besoin. Il n'est pas toujours facile de laisser son enfant. Afin d'instaurer la confiance, l'accueillant veillera à accueillir le parent dans le respect et avec professionnalisme. Le mot d'ordre pour chacune d'entre elles est d'accueillir chaque parent avec le sourire, d'avoir un petit mot pour chacun d'entre eux concernant le vécu de leur(s) enfant(s). L'accueillante veille à faire le lien entre le vécu à l'accueil et le retour à la maison.

- **Permettre à chaque enfant de se construire des repères**

Le travail de l'accueillant consiste à instaurer un cadre bienveillant pour permettre à chaque enfant de construire ses repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations (apprendre à vivre en groupe).

C'est pour cette raison que chaque soir, les enfants retrouvent les mêmes espaces dans lesquels on y fait des activités différentes (cour = activité extérieur, course, jeux de ballon, réfectoire = activité intérieure, jeux de table, coloriage, jeux de construction..., classe = espace devoir).

Un règlement intérieur est donné à chaque famille afin que chacun en prenne connaissance et connaissent les limites.

Des repères visuels sont utilisés pour structurer l'accueil.

- **Permettre aux enfants de découvrir et de pratiquer des activités variées**

Diversifier les activités organisées afin de répondre le mieux possible aux besoins de chaque enfant en leur proposant des activités différentes. Chaque jour, différents espaces sont accessibles aux enfants qui vont et viennent entre chaque lieu. Les accueillantes en charges de l'espace propose du matériel pour initier le jeu. Ce matériel varie et d'autres restent immuable car il est fort apprécié des enfants.

- **Permettre aux enfants de réaliser un temps d'activité en autonomie afin qu'ils puissent évoluer à leur rythme.**
- **Être à l'écoute et avoir des échanges avec les enfants, partager des moments de convivialité.** En fonction de sa mission du jour et de la dynamique du groupe, chaque accueillante est invitée à partager des temps de jeux avec les enfants tout en restant disponible pour le reste du groupe.
- **Accorder à chaque enfant l'attention qu'il mérite, et ce, dès son arrivée dans le milieu d'accueil grâce notamment à l'écoute active.**
- **Respecter le rythme de chaque enfant.**
Chaque enfant a un rythme de vie différent. Proposer différents temps tels que des moments de repos, d'activités, d'échange, ... Malheureusement, nos locaux ne permettent pas d'installer des espaces fixes permettant à chaque enfant de répondre à ses besoins. Malgré cette contrainte, l'équipe d'encadrement, par son expérience, observe les enfants et est capable de s'adapter pour proposer une solution lorsqu'un enfant marque un besoin spécifique.
- **Offrir un lieu d'accueil qualifié et riche en activités diverses aux enfants.**
- **Régler les conflits. Les accueillantes veillent à la sécurité de chacun, écoutent les enfants pour comprendre le problème et essaient de le régler par la discussion avec les enfants mais aussi avec les parents. En cas de conflits plus grave, ils prennent contact avec la coordination ou avec les parents.**

3. L'organisation d'activités

Avant de commencer toutes activités nous mettons un point d'honneur à ce que les enfants puissent s'asseoir et prendre leur gouter. Il est demandé aux parents ou aux responsables de l'enfant de prévoir une collation complète le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Par contre, lors de l'accueil du MERCREDI, la collation est comprise dans la participation financière et comprend une friandise ou un fruit que nous prendrons ensemble de 16h à 16h15.

L'accueil extrascolaire est ensuite un temps d'activités autonomes encadrées, mais il peut également être composé de différentes activités éducatives, culturelles, sportives.

Dans le milieu d'accueil, les enfants auront la possibilité d'utiliser du matériel de manière libre (matériel de dessin, de sport, livres, puzzles ou jeux de société). Les accueillantes veilleront au bon déroulement des jeux libres. De manière ponctuelle, ainsi que le mercredi après-midi, des activités spécifiques et variées seront mises en place : bricolages sur des thèmes culturels, des activités sportives (comme la piscine, ...), animation jeux de société, découverte de livres, jeux coopératifs.

L'accueil est un moment où l'enfant peut s'occuper en fonction de ses besoins du moment tout en respectant le cadre dans lequel il se trouve (les limites émises par l'accueillant(e), la possibilité de choisir entre les activités, le respect global du groupe, ...). L'enfant peut au choix participer à l'activité, réaliser ses devoirs de manière autonome, jouer à l'extérieur, ... En procédant de la sorte, son sens de la responsabilité et toutes ses capacités pour vivre en société sont alors stimulés.

4. Le milieu d'accueil – infrastructure

L'accueil S'Passe-Temps est organisé dans les locaux de l'Institut Communal de l'Enseignement Technique situé à la rue des Remparts 57 – 6600 BASTOGNE.

Cette localisation au centre de la Ville de Bastogne permet, principalement, à toutes les écoles de faire revenir les enfants facilement vers l'accueil.

Les écoles communales qui se situent dans les villages peuvent utiliser le transport scolaire (soit le bus du TEC, soit le bus communal en fonction de la situation de l'école) et dans la mesure du possible, avec un(e) convoyeur(-euse) pour déposer les enfants. Les écoles voisines situées en ville amènent les enfants par leurs propres moyens ou par l'intermédiaire du parent.

L'accueil disposera d'un espace intérieur et extérieur (cour de récréation et espace couvert en cas de mauvais temps).

L'espace intérieur est un grand réfectoire dans lequel des tables accueillent les jeux comme des jeux de société, tout le matériel pour le dessin, le coloriage, petits jeux de manipulation pour les plus jeunes, livres. Chaque jeu est en accès libre. Les enfants peuvent aller et venir entre les différents espaces et profiter du matériel à sa disposition.

Pour les enfants qui le désirent, un espace au calme et éloigné de l'espace de jeu est mis à disposition pour réaliser les devoirs en autonomie. L'enfant décide seul s'il veut faire ses devoirs ou non. Chaque parent est informé de cette liberté offerte aux enfants. Le parent peut donc discuter et décider avec l'enfant du rythme à adopter pour le suivi de sa vie scolaire.

Un autre local sera également utilisé pour organiser des activités plus autonomes ou collectives (lectures, perles, confection de bracelets). Une accueillante sera présente de 16h à 17h pour encadrer les enfants dans cet espace. Le nombre maximum d'enfants accueillis sera de 10 enfants. Cette activité s'organisera avec les enfants désireux d'y participer et fonctionnera avec un système de tournante.

Les normes de sécurité sont respectées (extincteurs et sorties de secours).

De manière générale, les locaux se trouvent à proximité de toilettes.

Lors de l'accueil d'un enfant incontinent, l'accueillant(e) possède également le matériel nécessaire pour changer l'enfant (vêtements de rechange et langes). Dans le cas d'un enfant qui n'a pas encore acquis la propreté, il est de la responsabilité du parent de fournir les langes, les lingettes et les vêtements de rechange pour que l'enfant se sente au mieux.

L'ensemble des locaux mis à disposition de l'accueil extrascolaire est nettoyé régulièrement afin de proposer aux enfants un endroit agréable et propre.

5. L'encadrement et organisation

L'équipe possède les informations médicales nécessaires à l'accueil (ex. : allergies, restriction d'activités physiques) fournies lors de l'inscription ainsi que les numéros utiles pour chaque enfant. Un GSM de l'accueil est disponible pour l'équipe et est communiqué aux parents qui peuvent y déposer les messages concernant l'accueil de leurs enfants. Le GSM contient également les numéros d'urgence (pompiers, ambulance, police...).

Sur place, les enfants ont la possibilité de prendre leur collation (fournie par les parents).

Par contre, lors de l'accueil du MERCREDI, la collation est comprise dans la participation financière et comprend une friandise, fruit, yaourt que nous prendrons ensemble de 16h à 16h15.

Une pharmacie et des trousseaux de premiers secours portables sont également à disposition des accueillantes. Une formation du BEPS pour les accueillantes doit être remise à jour. Cette formation sera mise par la suite de manière régulière.

Selon les besoins, des réunions avec l'équipe de coordination du service Famille et Enfance sont organisées. Elles sont l'occasion de parler des difficultés rencontrées sur le terrain, des solutions

pouvant être proposées, des nouvelles idées d'activités, de faire réfléchir sur le rôle de chacune des accueillantes...

Un accompagnement individuel est également mis en place pour chacun d'entre elles. Cette évaluation se base sur des observations régulières afin d'affiner les difficultés. Cet accompagnement passe également par un plan annuel de formation individualisé.

A l'accueil, chaque accueillante connaît quasiment chaque enfant. Les parents peuvent leur faire part des différentes informations essentielles concernant leur enfant pour que l'accueil se déroule au mieux.

Le parent a également la possibilité de transmettre des informations via l'adresse générique du service. Ce message est réceptionné par l'équipe de coordination qui le transmettra si la situation le requière.

Afin d'assurer un encadrement sécurisé et qualité, nous respectons les normes d'encadrement recommandées par l'O.N.E. soit :

- 1 accueillante pour 18 enfants pour les périodes de moins de 3 heures consécutives (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h).
- 1 accueillante pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 accueillante pour 12 enfants de plus de 6 ans pour les périodes de plus de 3 heures consécutives (le mercredi après-midi).

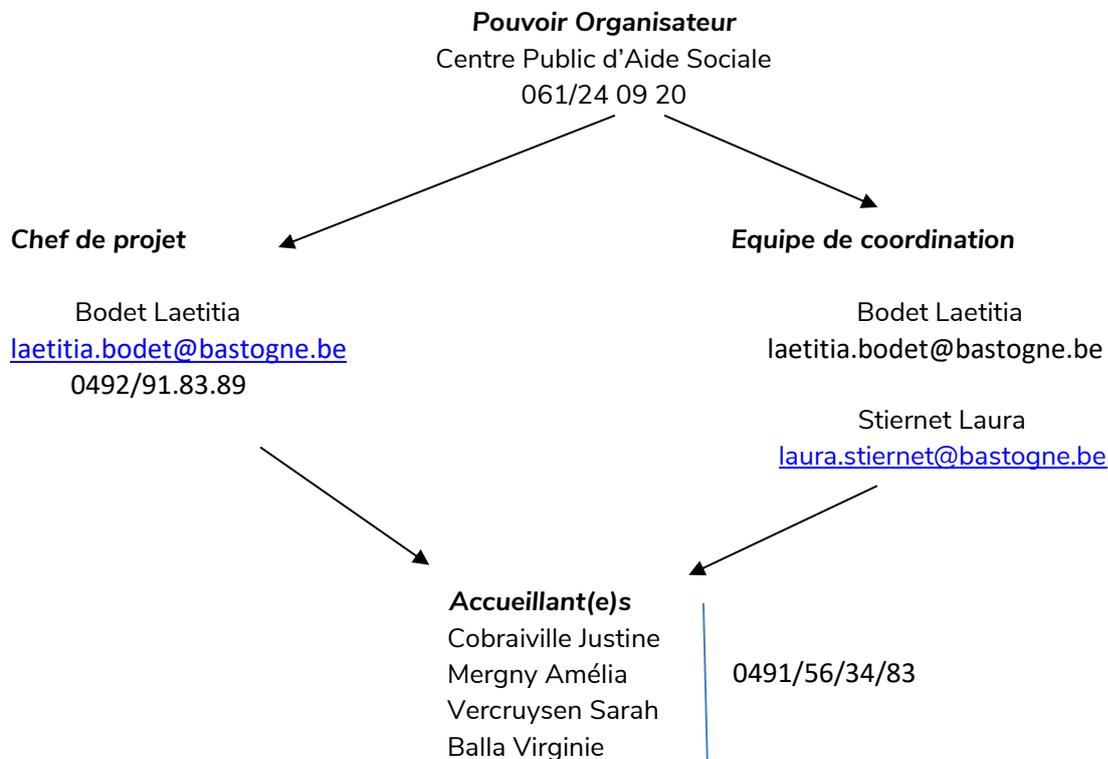
Ce projet pédagogique et son règlement d'ordre intérieur est résumé et distribué à chaque parent à l'inscription de leur enfant. Celui-ci marque son accord lors qu'il signe le document d'inscription pour son enfant.

La version complète du dossier est à disposition de chacun auprès du service Famille et Enfance ou sur le site internet www.bastogne.be/enfance.

Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)

L'accueil S'Passe-Temps est ouvert à tous les enfants scolarisés, tout réseau confondu, habitant la commune de Bastogne ou en dehors dès l'âge de 2,5 ans à 12 ans voire plus selon la demande.

1. Organigramme de l'accueil



2. Horaire et fonctionnement

L'Accueil « S'Passe-Temps » est organisé dans les locaux de l'Institut Communal de l'Enseignement Technique – rue des Remparts 57 – 6600 BASTOGNE et sera ouvert du lundi au vendredi en période scolaire (hors congés scolaires et fériés légaux) à partir du 1er septembre jusqu'au 30 juin aux horaires suivants :

- Lundi – Mardi – Jeudi et Vendredi de 16h à 18h, départ libre en fonction des besoins de la famille. Les parents fournissent la collation.
- Mercredi : 12h15 à 18h :
 - ⇒ Départ libre entre 12h15 et 13h30 et entre 16h15 à 18h
 - ⇒ Activité de 13h30 à 16h (pas de départ pendant les activités)
 - ⇒ Nous prendrons ensemble la collation (fournie par l'accueil) à 16h
- **En cas de rendez-vous médical, activités sportives merci d'en informer la vieille les animateurs via l'adresse enfance@bastogne.be ou par sms au 0491/56/34/83**
- ⇒ **Pour tour retard, merci d'en informer les animateurs afin que vos enfants puissent être rassurés et que les accueillants puissent organiser au mieux l'accueil.**

3. Public visé

L'Accueil « S'Passe-Temps » est ouvert à tous les enfants scolarisés, tout réseau confondu, habitant la commune de Bastogne ou en dehors dès l'âge de 2,5 ans à 12 ans voire plus selon la demande. Les enfants qui fréquentent les écoles communales ont la possibilité d'utiliser le transport scolaire (soit le bus du TEC, soit le bus communal en fonction de la situation de l'école) et dans la mesure du possible, avec un(e) convoyeur(-euse) pour déposer les enfants.

Les enfants qui fréquentent les écoles situées à Bastogne sont amenés par les moyens mis en place par l'école.

Les enfants peuvent également être amenés par l'intermédiaire du parent.

4. Modalité d'inscription

L'inscription est obligatoire avant l'accueil de l'enfant et doit être renouvelée pour chaque année scolaire.

Chaque parent désireux d'inscrire son enfant à l'Accueil « S'Passe-Temps » de Bastogne doit faire une inscription disponible en ligne sur le site www.bastogne.be/enfance. En remplissant la demande d'inscription, le parent référencera toutes les informations de santé et utiles pour que l'accueil de son enfant se passe dans les meilleures conditions. En cas de difficulté d'utilisation des outils informatiques, l'équipe de coordination reste disponible pour aider le parent en difficulté soit par téléphone, soit sur rendez-vous au service (061/621.883-061/240.977)

A la demande du parent, une rencontre peut toujours se faire afin d'avoir un échange direct pour transmettre des infos qui ne peuvent pas l'être par l'outil informatique.

Il est important de différencier l'accueil du mercredi de l'accueil des autres jours de la semaine. En effet, les activités, l'organisation ainsi que les modalités de présences et d'inscriptions sont différentes.

- Lundi – Mardi – Jeudi et Vendredi :

Il n'est pas exigé que les enfants inscrits fréquentent l'accueil « S'Passe-Temps » de façon régulière.

Lorsque le document d'inscriptions est complété, les enfants peuvent venir en fonction des besoins, indépendamment des jours et des heures de présence.

- Mercredi :

L'inscription pour le mercredi après-midi se fait pour l'année entière ;

Celle-ci consiste en un prix forfaitaire pour l'année, l'inscription est donc obligatoire à l'année. Celui-ci prendra effet au premier mercredi de l'année scolaire et s'étendra jusqu'au dernier mercredi.

Deux horaires différents sont possibles ;

⇒ Départ entre 12h15 et 13h30

⇒ Départ entre 16h et 18h

Les enfants doivent être inscrits à l'un ou l'autre de ces horaires pour l'année complète. (Une adaptation peut être faite, uniquement pour les parents séparés).

Afin de garantir un maximum de places disponibles, toute inscription réalisée est une inscription due, même si votre enfant ne participe pas à un mercredi ou souhaite annuler son inscription à l'année.

Aucune annulation ne sera possible durant l'année (sauf cas exceptionnel).

Après l'inscription, il est important que chaque parent prenne le temps d'informer l'école où se trouve son enfant afin que les enfants puissent se retrouver dans le bon rang pour arriver à l'accueil extrascolaire de l'ICET,

Il est également important de prévenir l'accueil en cas de modification d'informations et/ou d'absence de l'enfant.

5. Retour des enfants

Lors de l'inscription, le parent a dû référencer les personnes autorisées à venir rechercher l'enfant. Les accueillantes ont un listing de l'identité de papa et maman. Avant de remettre l'enfant, elle vérifie le nom et prénom du parent.

Si la personne qui se présente n'est ni maman, ni papa, l'accueillante demandera une pièce d'identité à la personne afin de vérifier la concordance avec la liste établie par le parent sur le bulletin d'inscription.

Tout changement doit être signalé au préalable à l'un des animateurs ou à l'équipe de coordination du Service Famille et Enfance.

6. Participation financière

La participation financière à charge du parent s'élève à :

Lundi – Mardi Jeudi - Vendredi	1 ^{er} enfant de la famille	2 ^e enfant de la famille	3 ^e enfant (et plus) de la famille
½ heure	0,75 €	0,65 €	0,50 €
1 heure	1,50 €	1,30 €	1 €
Toute demi-heure entamée sera due.			
Mercredi	1 ^{er} enfant de la famille	A partir du 2 ^e enfant de la famille	
de 11h45 à 13h30	1,50 €	1 €	
de 11h45 à 18h	4 €	3,50 €	
La collation est comprise et sera prise à 16h tous ensemble.			

Le montant facturés pour les lundis, mardis, jeudis et vendredi sera calculé en fonction des présences de l'enfant.

La facturation pour le mercredi après-midi ne se fait pas en fonction des présences, il s'agit d'un forfait pour l'année scolaire. (Prix annoncé multiplié par le nombre de mercredis durant l'année scolaire)

Il n'est pas autorisé qu'un enfant n'étant pas inscrit soit présent, pour les enfants non-inscrits mais qui se rendraient tout de même à l'accueil, nous prendrons contact avec les parents, Dans le cas où cette situation se reproduirait, un montant sanction vous sera facturé. Ce montant sera augmenté lors des présences supplémentaires des enfants n'étant toujours pas inscrits.

Tous les trimestres, une note de frais sera envoyée par courrier précisant le montant de la participation financière imputable à la famille et sera à régler par virement auprès du service Famille et Enfance.

7. Santé et mesure de prévention

Les parents sont invités à communiquer, lors de l'inscription, un numéro de téléphone ou de GSM sur lequel il est possible de les contacter en cas d'urgence.

Afin d'assurer au mieux la sécurité de votre enfant et selon les règles en vigueur dans ce secteur, nous agissons selon la procédure suivante :

- **Accident corporel**

En cas d'accident :

Si la situation est jugée urgente par le coordinateur et/ou l'accueillant(e)/animateur(trice), l'ambulance sera appelée sans prise de contact préalable avec un membre de la famille ;

Dans le cas contraire, le coordinateur et/ou l'accueillant(e)/animateur(trice) contactera en priorité les parents et le cas échéant, la personne de contact renseignée sur la fiche d'inscription.

- Si vous en avez la possibilité, il vous sera demandé de venir chercher votre enfant pour l'emmener vous-même dans le service de soin le plus adapté.
- 30 minutes après la constatation de l'accident, si nous n'avons pu joindre aucune des personnes renseignées, nous ferons appel à une ambulance pour envoyer l'enfant vers le service de soin.

8. Assurance et responsabilité

Les enfants sont couverts par l'assurance RC du C.P.A.S. de Bastogne.

9. Collation

Il est demandé aux parents ou aux responsables de l'enfant de prévoir une collation complète le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Dans le cas où l'enfant n'a pas de collation, celle-ci ne sera pas prise en charge par l'accueil.

Par contre, lors de l'accueil du MERCREDI, la collation est comprise dans la participation financière et comprend une friandise, fruit, yaourt ainsi qu'une boisson que nous prendrons ensemble de 16h à 16h15.

10. La prise de photos

Lors de l'inscription, les parents ont la possibilité d'indiquer leur accord ou désaccord concernant la diffusion des photos et/ou vidéos de leur(s) enfant(s) sur le site internet du service Famille et Enfance à des fins de publicité éditées par notre service.

Afin d'exercer votre droit d'accès et les différents droits repris dans le RGPD et dans la Charte de confidentialité, vous pouvez vous adresser auprès du service Famille et Enfance (enfance@bastogne.be ou 061/621.883 ou au 061.240.977)

11. Discipline des enfants

Un résumé des règles de vie propre à l'accueil S'Passe-Temps sera proposé aux enfants et leurs parents. Par sa signature, le parent agréera aux différentes règles définies. L'enfant est également invité à signer le document de manière informelle afin de signifier qu'il en a pris connaissance et est en accord avec les règles établies. Cette démarche permettra à chaque partenaire de l'accueil extrascolaire de se baser sur des consignes communes.

Vous pouvez trouver ce document en annexe.



S'Passe-temps :

Un accueil extrascolaire, une vie en groupe...

Tous les jours ou de temps en temps, tu participes à l'accueil extrascolaire « S'Passe-temps » comme des dizaines d'autres enfants. En tant qu'adulte et animateurs d'expérience, nous savons ce qui amènent des difficultés dans la gestion d'un groupe, l'exclusion de certains camarades, de l'insécurité physique ou encore de soucis matériels.

Pour bien vivre tous ensemble, quelques règles doivent être établies et respectées par tous. Nous te les avons expliquées et elles ont été acceptées par la majorité des enfants.

Voici donc ce que chacun s'engage à respecter :

1. La violence n'a pas sa place à S'Passe-temps. Frapper, mordre, pincer, faire mal à l'autre... n'est pas toléré. Les conflits et les disputes devront se régler par une discussion et non avec les mains ou les pieds.



2. Le respect sera le mot d'ordre de notre accueil. Respect de tous les enfants et de tous les animateurs présents pour t'accueillir, du matériel, des locaux,...
- Les insultes, l'arrogance et l'insolence seront à exclure de ton comportement. Chacun est différent et nous devons tous apprendre à vivre avec ce beau mélange de différences.

3. L'entraide est une valeur de notre accueil. Tu veilleras à aider chaque camarade qui en a besoin. Si tu es plus grand, prends soin des plus jeunes et aide-les autant que tu peux.

4. Prendre soin de tout ce qui est mis à ta disposition dans notre accueil :

4.1. Le matériel :

- **Jeux de société et puzzles** : après chaque usage et si personne ne souhaite l'utiliser après toi, tu ranges le jeu en veillant à ce que toutes les pièces y soient.
- **Matériel de coloriage** : tu veilleras à ne prendre qu'un dessin à la fois et à ne pas abîmer les autres feuilles de la farde. Si tu as terminé ton coloriage ou que tu veux changer d'activité, assure-toi que les marqueurs soient rebouchés et que les crayons/marqueurs/pastels soient rangés dans leur boîte.
- **Matériel d'animation** : lors de chaque activité nous te proposons du matériel (intérieur ou extérieur). Tu te dois d'en prendre soin afin que celui-ci perdure et puisse être encore utilisé pour d'autres moments d'amusement.
- **Les jouets et appareils électroniques (téléphone portable, lecteur de musique,...) qui viennent de chez toi** resteront dans ton sac toute la durée de ton accueil afin de ne pas les mélanger aux nôtres, ne pas les endommager ou encore de les perdre.
- **Les jouets venant de la maison (cartes pokémon, voitures, barbies, ballons)** restent dans le cartable durant toute la durée de ton accueil.



4.2. Le mobilier :

- Pour les enfants à partir de la 3^{ème} primaire, tu pourras proposer ton aide aux animatrices pour descendre les chaises des tables (et/ou les remettre) en veillant à ne pas les faire tomber et surtout en faisant attention à toi.
- Tu prendras soin des tables et des bancs mis à ta disposition (pas de coloriage dessus, pas de coup de ciseau ou autre).

4.3. Les locaux :

- Tu ramasseras tes crasses et les jetteras à la poubelle afin que les locaux et les espaces extérieurs restent propres et accueillants pour les suivants.
- Les toilettes ne seront utilisées que pour y faire tes besoins et rien d'autre !
- Les distributeurs ne peuvent pas être utilisés tant que tu es sous la responsabilité des animateurs de S'Passe-temps. Ils ne sont également pas un objet avec lequel on joue.
- La porte coulissante et automatique de la verrière n'est pas un jeu. Si tu t'amuses avec son ouverture automatique, tu bloques le système et cela est ennuyeux pour les élèves et tous les enfants de l'accueil.



5. Certains espaces sont interdits pour ta sécurité. Tu ne peux pas t'y trouver !

- Les escaliers :
 - qui descendent du trottoir vers la cour;
 - les escaliers en colimaçon ;
 - les escaliers en fer près du réfectoire.
- La cuisine SAUF si tu es autorisé par un animateur (lors d'une activité cuisine ou autre).
- Sur et dans la cheminée du réfectoire.
- Le poteau vert qui soutient l'escalier en colimaçon.
- Le muret qui longe la cour.
- Les bancs SAUF pour t'asseoir.
- Escalader les barrières dans la cour.
- Monter ou s'asseoir sur la balancelle de la cour.
- Dans l'entrée de la porte de l'école.
- Sur les appuis de fenêtre.
- Sur la statue dans le coin de la cour ni sur le muret sur lequel elle est posée.
- La verrière SAUF pour se rendre aux toilettes ou comme espace de jeux en cas de mauvais temps.

6. Chaque jour tu as l'occasion de réaliser tes devoirs **en autonomie**.

- La semaine, un local dédié à cela est mis à ta disposition. Pour que chacun puisse faire son travail de la meilleure manière possible tu feras tes devoirs dans le calme afin de respecter tes camarades. Si ce calme n'est pas respecté, tu seras invité et obligé de quitter l'espace devoir même si tu n'as pas fini ton travail.
 - Tu pourras manger une collation avant la réalisation de tes devoirs, mais toujours en respectant la propreté du local.



7. Pour le bien-être de chacun, les temps de repas (dîner ou collation) doivent se dérouler dans le calme. Tu veilleras à ne pas jouer avec la nourriture et à ranger tes affaires correctement dans ton sac.
8. Si tu viens avec un moyen de locomotion (trottinette, vélo, skate-board...), celui-ci sera mis de côté jusqu'à ton départ **et** tu ne l'utiliseras pas avant ta sortie de la cour où les autres enfants jouent.
9. Quand il est l'heure pour toi de retourner, indique TOUJOURS ton départ à l'animateur en charge de l'accueil en présentant une note écrite d'autorisation de sortie faite par un parent.

T'engager à respecter ces règles t'assure de vivre un moment d'accueil serein et agréable.

En cas de transgression, un **rappel à l'ordre**, une **sanction** voire une **exclusion** pourront t'être infligés.

Si la situation le requière, tes parents seront mis au courant de l'incident ou encore conviés à une réunion avec l'équipe. En cas de situation portant préjudice aux autres enfants et/ou à l'équipe d'animation, nous te demanderons de ne plus venir à l'accueil pour une période définie ou définitivement. Nous espérons ne jamais devoir utiliser cette mesure... elle sera toujours discutée en équipe ainsi qu'avec ton/tes parent(s).

Ce règlement a été pré-écrit par les animateurs de S'Passe-temps sur base de leur connaissance du terrain. Il a été présenté à un maximum d'enfants qui ont pu faire part de leur remarque sur la ligne de conduite proposée.

Enfin, ce document est présenté aux parents afin qu'ils en prennent également connaissance pour que chaque adulte entourant l'enfant parle le même langage que l'équipe d'animation et fasse respecter le cadre même sur le chemin du retour.

Par sa signature, le parent confirme avoir pris connaissance du document.

Talon signé à remettre à l'équipe d'animation.



Parent(s) du/des enfant(s) repris ci-dessus (NOM et Prénom + signature(s))

.....

Participant(s) à S'Passe-temps (NOM et Prénom de chaque enfant + signature(s))

.....

.....

.....

.....